

Zeitschrift: Domaine public

Band: - (2011)

Heft: 1897

Artikel: Les critiques de la BNS préfèrent tirer sur le pompier plutôt que sur les incendiaires

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En démocratie, violence et menaces sont intolérables

Rédaction • 24 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16487>

L'opposition à l'UDC n'a que faire des ennemis de la démocratie

Vendredi, le conseiller national UDC Hans Fehr a été agressé physiquement. Non par un déséquilibré isolé, mais par un groupe de militants se réclamant de l'extrême gauche et de la lutte contre l'UDC. En novembre de l'an dernier, des universitaires opposés aux idées de l'UDC ont fait pression et – chose incroyable – obtenu sans coup férir l'annulation par l'Université de Lausanne de son accord pour que le parti y tienne son congrès national. Et en octobre 2007

déjà, des casseurs cagoulés avaient empêché les sympathisants de l'UDC de défiler dans les rues de Berne.

Domaine Public s'honore d'incarner une opposition implacable, cohérente et argumentée à l'UDC blochérisée, dont nous réclamons sans nous lasser qu'elle soit écartée de la coalition de fait des partis gouvernementaux parce qu'elle n'en respecte plus l'esprit, depuis au moins une dizaine d'années. Cela nous met à l'aise pour dénoncer sans réserve le franchissement par d'autres adversaires de l'UDC de la ligne

entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas en démocratie. Combattre l'UDC politiquement par l'argumentation, lui porter la contradiction par la mise en oeuvre de propositions plus opportunes et efficaces que les siennes, manifester son indignation pacifiquement pour ne pas lui laisser le monopole du discours, oui. L'empêcher de se réunir par la menace ou par la force, exercer des violences contre les personnes ou les biens, non.

La démocratie ne se divise pas.

Domaine Public

Les critiques de la BNS préfèrent tirer sur le pompier plutôt que sur les incendiaires

Jean-Daniel Delley • 22 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16464>

Les mécanismes de la spéculation sur le franc suisse expliqués par Rudolf Strahm

Vingt-et-un milliards de francs, c'est la perte annoncée par la Banque nationale suisse pour l'exercice 2010. Un montant qui en a scandalisé plus d'un dans le monde politique et les médias. Et qui vient à point nommé conforter les critiques de ceux qui répugnent à une réglementation stricte des activités bancaires, telle que la préconise Philipp Hildebrand, le président du directoire de la BNS.

Comme à son habitude, la *Weltwoche*, bras médiatique de l'UDC, ne fait pas dans la dentelle en accusant Hildebrand d'avoir dilapidé plus de milliards que Marcel Ospel dans la déconfiture d'UBS. La BNS a tout faux: tour à tour on lui reproche d'avoir tenté de combattre la hausse du franc suisse en achetant des euros ou de n'avoir pas suffisamment persisté dans son combat.

Dans sa dernière chronique (*Tages Anzeiger*, 18 janvier), Rudolf Strahm constate une fois de plus à quel point la compétence économique fait

cruellement défaut dans un débat monétaire idéologiquement contaminé. Et de rappeler les mécanismes de l'institut d'émission. La BNS n'a pas cherché à soutenir l'euro; elle n'a visé qu'à modérer la hausse du franc. Car le problème réside dans l'appréciation de la monnaie helvétique et non dans la faiblesse de la monnaie européenne: en effet, la parité entre l'euro et le dollar américain est la même qu'il y a cinq ans. En achetant des euros, la BNS a voulu éviter une déflation – croissance et renchérissement négatifs – et venir à l'aide de

l'industrie d'exportation et du tourisme.

D'où la BNS a-t-elle tiré l'argent pour ses achats d'euros? De la planche à billets qu'elle a seule le pouvoir de faire fonctionner, rappelle Rudolf Strahm. La chute de l'euro et du dollar a diminué la valeur de ses réserves monétaires. A l'inverse, l'appréciation du cours de l'or a fait grimper la valeur de ses réserves de métal de 5 milliards. Mais dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de résultats comptables, à ne pas confondre avec les résultats – bénéfiques ou

pertes – d'une entreprise. Une variation ultérieure des cours peut modifier ces résultats, à la hausse ou à la baisse.

Plutôt que de stigmatiser la politique de la BNS, les critiques feraient mieux de mettre en accusation la spéculation, véritable responsable de la surévaluation du franc. Selon les données de la Banque des règlements internationaux, les opérations de change entre le franc et toutes les autres monnaies se montent quotidiennement à 250 milliards de dollars, celles entre le franc et

l'Euro à 72 milliards de dollars.

Les banques helvétiques jurent qu'elles ne participent pas à cette spéculation, même UBS qui, il y a peu, se vantait d'être le numéro 2 sur ce marché. Rudolf Strahm n'en croit pas un mot.

Aujourd'hui cette spéculation passe par des programmes informatiques¹³ qui procèdent de manière automatique et en une fraction de seconde aux opérations de change, sans que les banques centrales en soient informées. Alors ne tirons pas sur les pompiers, mais sur les incendiaires.

Par ici les bénéfiques de la Banque nationale

Yvette Jaggi • 23 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16472>

Les cantons découvrent qu'ils pourraient devoir contribuer indirectement au sauvetage d'UBS et s'en prennent à la BNS

Une recette acquise de 215 francs par an et par habitant, voilà de quoi séduire tout gestionnaire de finances publiques. Pas question donc pour les cantons de renoncer à un tel pactole, promis par une convention⁷ entre le département fédéral des finances et la Banque nationale suisse (BNS), dont les origines remontent à 1991 et dont l'édition en vigueur date du 14 mars 2008.

Cet accord, qui concerne les exercices 2008 à 2017, prévoit la distribution de 2,5 milliards de francs par année à la Confédération et aux cantons, à raison d'un tiers / deux tiers, comme le prévoit la loi⁸. Fondée sur cette même loi fédérale du 3

octobre 2003 sur la Banque nationale, une ordonnance⁹ du 7 novembre 2007 fixe la répartition de la manne destinée aux cantons en fonction de leur population résidante moyenne – dont l'effectif suisse atteignait environ 7'744'000 personnes en 2010. Avant la réforme de la péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches (RPT), la répartition se faisait selon l'indice de capacité financière des cantons et selon le critère démographique, désormais seul pris en compte.

Tout paraît donc bien réglé, dans la meilleure fédération du monde. Dont les Etats fédérés ont définitivement cédé en 1907, en même temps que les instituts d'émission encore actifs, à la naissante BNS le privilège exclusif de battre monnaie suisse. Depuis lors, les cantons s'attendent à toucher

éternellement la compensation de leur renoncement à une tâche que la plupart n'accomplissaient plus. Ils invoquent non sans raison l'obligation de respecter les contrats. Sauf que la convention précitée contient des clauses échappatoires qui pourraient bien entrer en considération prochainement et bousculer les budgets cantonaux pour 2012.

En effet, il est prévu que, selon l'évolution de la réserve pour distributions futures, ces dernières peuvent être provisoirement maintenues, réduites ou carrément suspendues. Or, à la suite de l'énorme perte nette de 21 milliards de francs enregistrées par la BNS au cours de l'année dernière, la réserve en question se trouve diminuée dans une proportion qui devrait entraîner une réduction du montant à